



# PLATEFORME JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

*La loi, l'ordre et l'humain*

2026

## VISION

Le PCQ est le parti de la loi et l'ordre. Il n'est pas normal que plusieurs citoyens perdent confiance dans notre système de justice et que l'on se sente de moins en moins en sécurité dans nos communautés.

L'une des missions les plus fondamentales de l'État est l'administration de la justice, tout comme la protection de nos institutions, de notre mode de vie et de la sécurité de nos personnes. Ainsi, il est fondamental pour le PCQ de prendre les moyens dont nous disposons pour livrer un service fiable, rapide et inspirant la confiance de la population.

Le système de justice devrait permettre aux justiciables de faire entendre leurs dossiers dans des délais raisonnables.

Le PCQ reconnaît à tous le droit fondamental à la sécurité de sa personne et de ses biens et reconnaît que pour y arriver, nous devons collectivement être plus fermes dans l'administration de la justice et dans la protection de la sécurité publique.

Dans le cadre du système fédéral canadien, la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Québec dispose de certains leviers pour apporter les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité de la justice et protéger la population. Le PCQ entend utiliser tous les leviers à sa disposition, notamment en vertu de la Constitution canadienne, afin d'atteindre ces objectifs.

## NOS OBJECTIFS

- Redonner à la population la confiance dans notre système de justice et un sentiment de sécurité dans les rues;
- Réduire et prévenir la criminalité.

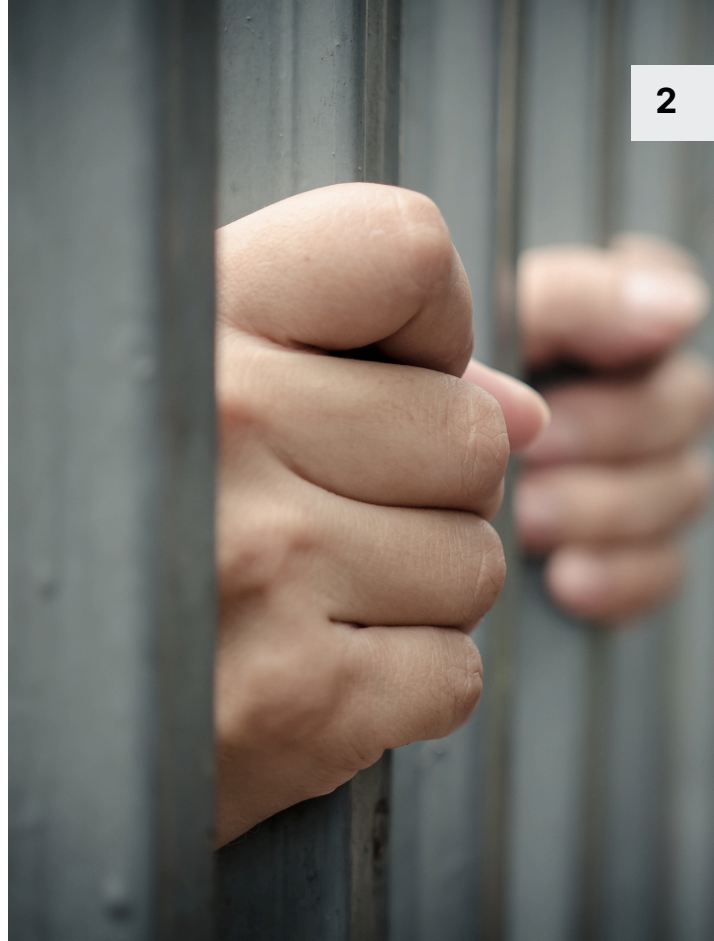
**Jonathan Poulin, porte-parole  
en matière de justice et sécurité publique**





# FERMETÉ ENVERS LE CRIME

La criminalité a augmenté dans les dernières années et les services de police sont en sous-effectif. Le Québec et le Canada doivent se doter des moyens nécessaires pour intercepter les criminels en liberté dans nos rues, et cesser de dépenser dans des programmes inutiles, nuisibles et coûteux, comme le Service en ligne d'immatriculation des armes à feu (SIAF) ou le programme fédéral de rachat d'armes.



## Le PCQ s'engage à:

- **EXERCER UNE PRESSION FERME SUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL** pour qu'il durcisse le ton envers les criminels : diminution des libérations hâtives et des « peines Netflix », et réinstauration des peines minimales;
- **NE PAS COUPER** dans la Sûreté du Québec, ni dans le ministère de la Sécurité publique, tout en améliorant leur efficacité;
- **ABOLIR LE SIAF et REFUSER DE PARTICIPER AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT** d'armes, deux programmes qui ne contribuent aucunement à enrayer le crime et qui nuisent aux honnêtes propriétaires d'armes à feu et aux chasseurs. L'argent sauvé sera utilisé pour la proposition précédente;
- **INSTAURER UNE « CONTRIBUTION SÉCURITÉ »** pour les criminels reconnus coupables, les forçant à financer une partie des coûts des procédures juridiques et des frais liés à leur incarcération, en argent ou en temps (travaux communautaires).

# SÉCURITÉ DES FEMMES

Le PCQ accorde une importance particulière à la lutte contre la violence faite aux femmes. Nous prenons très au sérieux les cas de violence sexuelle ou conjugale, qui sont d'ailleurs en augmentation au Québec.

Le PCQ proposait d'ailleurs, en 2022, d'adopter une « loi Gaby Renaud ». Maintenant qu'une telle loi est en vigueur, d'autres politiques peuvent être ajoutées pour protéger les femmes.



## Le PCQ s'engage à:

- **METTRE EN PLACE UN REGISTRE PUBLIC DES PRÉDATEURS SEXUELS graves ou récidivistes et rendre public leur lieu de résidence. La population est en droit de savoir si un prédateur se trouve dans son quartier;**
- **ADOPTER UNE CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS DES VICTIMES d'actes criminels leur reconnaissant des droits tout au long du parcours judiciaire. Les victimes n'ont jamais demandé à se retrouver dans une telle situation : elles ne doivent pas être laissées de côté;**
- **EXIGER DU FÉDÉRAL D'ADOPTER UNE LOI IMPOSANT LE PORT DU BRACELET ÉLECTRONIQUE POUR LES ACCUSÉS de violence conjugale en attente de procès et pour ceux qui sont libérés d'un pénitencier fédéral et qui représentent un niveau inacceptable de dangerosité pour leur victime.**



# SÉCURITÉ DANS NOS COMMUNAUTÉS

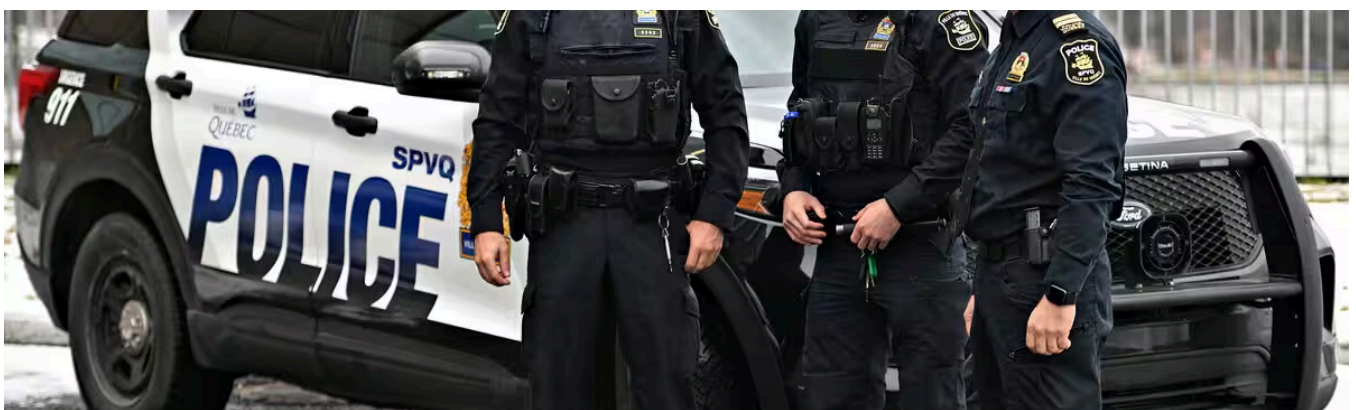
Il règne de plus en plus dans nos communautés un sentiment d'insécurité. C'est particulièrement vrai pour certaines institutions montréalaises confessionnelles qui, depuis 2023-2024, ont été visées par des tirs, des incendies et des menaces. Plusieurs municipalités montréalaises ont demandé deux leviers : plus de police régulière, et le droit d'embaucher une présence armée compétente aux heures de plus grande vulnérabilité. Le droit québécois bloque ce second levier.

Le résultat est qu'une institution peut embaucher un agent non armé ou attendre une patrouille, mais elle ne peut pas se procurer une présence policière armée et identifiable pour un office, une fête, une rentrée scolaire, contrairement à ce que l'on retrouve en Ontario par exemple.

Dans la plupart des autres provinces canadiennes, des législations prévoient qu'un membre d'un service de police ne peut pas exercer une activité qui lui donne un avantage du seul fait d'être policier. Mais par exception, ces lois prévoient aussi que le policier peut fournir, à titre privé, des services organisés par le service de police. Par exemple, le service de police de Peel (qui dessert notamment Brampton et Mississauga en Ontario) rend des policiers hors service disponibles pour assurer une présence policière lors de diverses manifestations, notamment : événements communautaires, mariages/banquets, funérailles, événements scolaires, concerts, événements sportifs, etc.

## Conséquences concrètes :

- le client contracte avec le service de police, pas avec l'individu;
- l'officier reste policier, en uniforme, avec son arme de service;
- le service de police fixe les tarifs, le nombre d'agents, autorise l'activité et assure la discipline;
- le travailleur indépendant armé (moonlighting) demeure interdit.



## Le PCQ s'engage à:

- **PERMETTRE AUX CORPS POLICIERS D'OFFRIR DES SERVICES EXTRA-HORAIRE**S à certaines institutions communautaires désignées pour obtenir une présence policière armée hors des effectifs réguliers. Ce service pourra être offert sur base volontaire et demeurera secondaire et révocable si la capacité opérationnelle l'exige;
- **MAINTENIR LE MONOPOLE POLICIER DU PORT D'ARME** DANS L'ESPACE PUBLIC;
- **ÉVITER LE DOUBLE EMPLOI PRIVÉ**;
- **ASSUJETTIR** le régime à la déontologie, à la discipline interne et à un plafond d'heures.





# TOUS ÉGAUX FACE À LA LOI

---

Il est absolument aberrant que des peines plus clémentes soient ordonnées à des individus en raison de leur couleur de peau ou d'autres traits identitaires. Tous sont égaux face à la loi, sans aucune exception.

**Le PCQ s'engage à:**

**EXIGER DU FÉDÉRAL QU'IL METTE UN TERME À LA DISCRIMINATION « POSITIVE » DANS LES SENTENCES.**



# UNE JUSTICE PLUS EFFICACE

Les procédures juridiques sont lentes, et trop d'accusations, incluant plusieurs pour meurtre, sont abandonnées en raison des délais. Les avocats croulent sous les dossiers et sont souvent contraints, faute de ressources et de temps, d'accepter des règlements « à rabais » avec les procureurs des accusés. Il est donc primordial de protéger les budgets du ministère de la Justice et de ses organismes associés afin que notre système de justice soit davantage efficace et humain.



Beaucoup de familles ont malheureusement vécu le stress et l'angoisse de devoir s'occuper d'un proche en situation d'incapacité. Malgré le fait que plusieurs citoyens ont eu la prévoyance de faire rédiger un mandat d'incapacité devant notaire, ce document doit actuellement être homologué par le Tribunal pour devenir exécutoire. Or les délais dans les différents districts judiciaires sont de plusieurs mois et cela dépasse un an dans certaines situations. Afin de réduire les coûts, les délais et l'angoisse pour les familles et dans un objectif parallèle de désengorger notre système judiciaire, nous souhaitons faciliter la procédure d'homologation de mandat d'incapacité en matière non contentieuse.

## Le PCQ s'engage à:

- **MAINTENIR LES SOMMES POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE** tout en augmentant son efficacité;
- **PERMETTRE L'HOMOLOGATION PAR UN NOTAIRE POUR LES MANDATS D'INCAPACITÉ NON CONTESTÉS**, le Tribunal n'ayant plus à intervenir pour l'homologation de ce type de mandat en matière non contentieuse.



**OSER**

***pour***

**VRAI**



**CONSERVATEUR**